

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire salue la présence de Monsieur le Maire de Sainte-Montaine dans le public. Il ouvre ensuite la séance à 20 h 30, s'assure du respect du quorum et communique à ses collègues les **pouvoirs** donnés par les conseillers municipaux empêchés :

M. REMBLIER (procuration à M. TURPIN)
Mme BOUVARD (procuration temporaire à M. AUTISSIER jusqu'à son arrivée)
M. PEREIRA (procuration à M. TASSEZ)
M. DUVAL (procuration à Mme RENIER)

-

Le Conseil municipal désigne **Madame DORISON** en qualité de secrétaire de séance.

-

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Monsieur AUTISSIER rend **hommage à Monsieur SELINGUAND**, décédé le 22 Octobre dernier. Il indique qu'il a transmis à Madame SELINGUAND, ses condoléances au nom de la Municipalité, et a rappelé les temps forts qu'il a passés dans notre commune. Il était en place depuis 1990 et a remplacé Madame DAUGU depuis 2010. Il a toujours été d'une efficacité, d'une discrétion et d'une gentillesse incomparables. Monsieur AUTISSIER demande qu'une minute de silence soit observée.

Monsieur le Maire remercie les deux personnes qui ont revêtu les uniformes des soldats de la Guerre 1914-1918 à l'occasion de la **commémoration du 11 Novembre**, ainsi que Monsieur Chausseron qui a rempli le rôle de porte-drapeau avec le drapeau de l'époque. Cette trilogie de jeunes dans ce centenaire était à la fois une ouverture et un hommage poignant. Il rappelle que la tenue rouge et bleue était la tenue « garance » et l'autre la tenue « bleu horizon ». La tenue avec pantalon rouge avait été choisie entre autre au départ pour soutenir les teintureries du Sud de la France qui produisent du pigment rouge, avant d'être abandonnée en raison de sa trop grande visibilité.

Monsieur le Maire annonce qu'il développera en fin de réunion des sujets abordés lors du salon des maires auquel il a assisté.

-

Monsieur le Maire indique ensuite, en **réponse à l'observation émise par Madame DAUGU le 16 Octobre dernier**, que l'effectif de l'école Sainte-Solange est de 116 élèves répartis sur 5 classes.

-

Monsieur le Maire donne communication au conseil municipal des **marchés conclus de Juin à Novembre 2014 dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales** :

OBJET	DATE NOTIFICATION	ATTRIBUTAIRE	
		NOM	Montant TTC
MARCHES DE TRAVAUX			
Aménagement de voiries 2014 - Avenant	juil-14	Colas 18 Bourges	1 595,88 €
ZA du Guidon voie de liaison réseaux RD940 aménagement VRD	juil-14	Eurovia 18 le Subdray	262 800,00 €
Exhumation cimetières	sept-14	Pompes funèbres albiennes 18 Aubigny sur Nère	15 371,85 €

Aménagement d'un relais de services publics - Avenants commune			
- lot 2 menuiseries ext.	nov-14	Apert 18 La Chapelle d'Angillon	450,00 €
- lot 3 cloisons doublages plafonds	nov-14		1 676,34 €
- lot 4 menuiseries int.	nov-14		- 1 242,72 €
- lot 8 plomberie	nov-14	Puet 18 Menetou Salon	1 468,81 €
Aménagement d'un logement d'urgence au 1er étage - Avenants CCAS			
- lot 2 cloisons - doublages - plafonds	nov-14	Apert 18 La Chapelle d'Angillon	530,82 €
- lot 3 menuiseries int.	nov-14		- 314,52 €
MARCHES DE SERVICES / PRESTATIONS INTELLECTUELLES			
fourniture de gaz lots 1 et 2 :			
fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés des PCE situés en zone d'équilibrage Nord, distribué par GrDF et dont l'identifiant PCE est à 14 chiffres (relève Semestrielle)	juil-14	GDF Suez 76 Bois Guillaume	140 000,00 €
fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés des PCE situés en zone d'équilibrage Nord, distribué par GrDF et dont l'identifiant PCE est en GI+6 chiffres (relève mensuelle)	juil-14		

-

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal du Conseil municipal en date du 27 Novembre 2014** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sous réserve des observations suivantes :

1 – Monsieur DECROIX souhaite revenir sur le dossier d'acquisition du terrain appartenant à M. CHELOT (p. 14): il indique qu'il a été demandé au conseil municipal d'approuver l'acquisition d'un terrain de 5 ha 05a 16ca mais il lui semblait avoir compris que seuls 3 ha étaient achetés sur lesquels 2 ha devaient être construits.

Monsieur AUTISSIER répond que le lot développe bien 5 ha mais que ce terrain a une partie arrière avec une forte déclivité et beaucoup d'humidité qui ne permet pas de le construire sur la totalité de la superficie.

Monsieur DECROIX avait compris que la commune achetait 3 ha.

Madame DAUGU indique qu'elle avait cru comprendre au dernier conseil municipal qu'il y avait eu une erreur et elle pensait que l'erreur était reportée.

2 - Monsieur MELLOTT souhaite revenir sur son intervention concernant Jacques Foucher (p. 12) pour préciser qu'il n'entrait pas dans le concept de « girouette » comme il l'avait annoncé lors du dernier conseil municipal et comme Madame Baranger l'a très bien expliqué dans un courrier.

3 – Monsieur AUTISSIER intervient sur la dénomination de la salle jouxtant la salle du Conseil municipal et demande que soit ajouté le nom de « Millin » à la suite de « Piper Bill ». En effet, il précise qu'en hommage à son fils qui doit venir avec son pipe pour l'inauguration de cette salle, il semble un peu cavalier de laisser « Piper Bill ».

-

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GRESSIN qui rend compte des travaux de la **3° Commission -Affaires Scolaires- en date du 21 Octobre 2014**, qui ont porté notamment sur les points suivants :

- bilan début d'année scolaire :

- ✓ Effectifs
- ✓ Direction au niveau de l'école maternelle. Au début de la rentrée scolaire, Monsieur Joly, Inspecteur de l'Education Nationale assurait les fonctions de directeur et depuis la rentrée de la Toussaint, Madame Contet et Madame Breuillaud ont repris la direction avec Madame Contet en titre.
- ✓ Effectifs aux activités périscolaires
- ✓ Tarifs repas de cantine pour 2015
- ✓ Classe de neige : les enfants de CM 1 partiront du 18 au 31 janvier 2015 (49 élèves inscrits pour partir)
- ✓ Parrainage de la 34 F : cette année 2 classes de CE 2 participeront à l'échange et ont été inscrites au concours des villes marraines. Il sera étudié ultérieurement la possibilité d'organiser un déplacement pour que les enfants se rendent à Lanvéoc
- ✓ Bilan sur l'activité céréales organisée à la cantine
- ✓ Les crédits de fournitures scolaires ont été réajustés : il a été ajouté des crédits supplémentaires d'une part pour acquérir du matériel pour la CLIS qui comprend cette année beaucoup d'enfants de niveau CP et d'autre part pour l'acquisition de livres
- ✓ L'UDAF a proposé une animation « Lire et faire lire » à proposer aux enfants pour leur donner le goût de la lecture. Des renseignements sont pris pour voir ce qu'il est possible de mettre en place sur le temps du midi
- ✓ A la demande des enseignants, le planning des activités périscolaires des petits a été revu pour leur laisser plus de temps sur le créneau du déjeuner, ce qui a donné satisfaction
- ✓ Des salles supplémentaires ont été réservées pour la période de froid sur le temps du midi pour que les enfants se mettent à l'abri.

Madame RENIER indique que la **1^{ère} commission** s'est réunie également le **18 Novembre 2014** mais elle précise que le compte-rendu est en cours de réalisation et qu'il sera remis à l'occasion du prochain conseil municipal. C'était une commission conjointe avec la commission développement économique de la Communauté de Communes et la directrice de la couveuse d'entreprise du Cher qui a été invitée à présenter ses activités.

> Mise à disposition du fonds composant le Musée Marguerite Audoux au profit de la Commune de Sainte-Montaine

Monsieur le Maire indique que la commune transmet ce fonds d'exposition à Sainte-Montaine en espérant que cet apport permette au musée de Sainte-Montaine de vivre et à la Commune d'en profiter sur le plan du tourisme.

Madame MALLET indique que la DRAC a donné son accord sur cette mise à disposition sous réserve de visiter les locaux avant le déménagement.

Monsieur AUTISSIER ajoute simplement que dans le cas où le musée rencontrerait des problèmes, il y aurait restitution à la commune d'Aubigny des biens mis à disposition. Il souhaite une longue vie à cette exposition qui bénéficiera à Sainte-Montaine de locaux répondant aux règles d'accessibilité.

Sur le rapport présenté par Madame MALLET, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, la mise à disposition du fonds du Musée Marguerite Audoux à Sainte-Montaine afin de remettre en lumière cet illustre écrivain (divers objets, mobilier et livres ayant appartenu à l'auteur).

> Budget de la Commune 2014 : Décision modificative de crédits n° 2

Sur le rapport présenté par Monsieur ROUARD, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2014 de la Commune :

- Section d'investissement :
 - ✓ Dépenses – c/001 - 29,64 €
 - ✓ Dépenses – c/2188 + 29,64 €

- Section de fonctionnement
 - ✓ Dépenses – c/60632 6 650,05 €
 - ✓ Recettes – c/002 6 650,05 €

> Attribution d'une subvention communale pour restauration de façade

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de fixer le montant de subvention pour l'année 2014 de la manière suivante :
30,49 €/1093 (indice de référence 3^o trimestre 2000) x 1637 (indice 2^o trimestre 2013 connu au 1^{er} janvier 2014) = 45,66 €.

- d'attribuer à Monsieur Etienne VAUTHERIN, propriétaire de l'immeuble cadastré section AW n° 142 situé au 12 rue des Foulons, une subvention calculée de la manière suivante :
 $45,66 \text{ €} \times 74,33 \text{ m}^2 = 3\,393,91 \text{ €}$

Monsieur AUTISSIER rappelle qu'une subvention est attribuée pour des travaux de mise en évidence de colombages ou pour les travaux réalisés sur toutes les façades des maisons dites de style ou justifiant une aide pour entretenir la qualité.

> Tarifs 2015 du service des affaires scolaires

Après exposé de Madame GRESSIN, Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une augmentation la plus minimaliste possible, de 3.00 € en 2012 à 3.10 € en 2015.

Madame CHARON-COLIN demande la possibilité de séparer les deux délibérations : une sur le prix de la cantine sur laquelle les membres du groupe « Alternative Citoyenne » s'abstiendront puisqu'il est souhaité depuis quelques temps déjà d'appliquer un quotient familial sur ce type de tarifs, et une seconde sur la dotation pour l'arbre de Noël.

Monsieur AUTISSIER rappelle que pour le quotient familial, après analyse de différents tarifs sur l'ensemble du département, les tarifs appliqués à Aubigny sont particulièrement bas et que calculer les quotients familiaux sur ce type de tarifs génèrent des problèmes tant au niveau des prestations qu'au niveau qu'au niveau de leur application.

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal a approuvé à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour, 2 voix Contre et 2 Abstentions) de fixer comme suit les tarifs du service des affaires scolaires pour l'année 2015 :

	2015
RESTAURANT SCOLAIRE	
Enfant	3,10 €
Adulte	5,50 €
ARBRE DE NOEL ECOLES MATERNELLES	8,15 €

> Participation communale aux frais de fonctionnement d'écoles extérieures

Monsieur CHAUSSERON présente les demandes de participation aux frais de fonctionnement d'écoles extérieures dans lesquelles sont scolarisés des enfants Albiens.

Il s'agit de Vailly-sur-Sauldre pour un montant de 850,38 € et de Bourges pour un montant de 201,73 €.

Madame CHARON-COLIN demande de voter séparément les deux participations. Elle ajoute qu'il n'existe aucun problème concernant la demande émanant de la Commune de Bourges s'agissant de répondre à un handicap mais souhaite savoir sur la demande émanant de la Commune de Vailly/Sauldre s'il s'agit d'une somme calculée sur la moyenne maternelle-élémentaire comme cela a été imposé à Aubigny.

Monsieur AUTISSIER répond que cela a été calculé sur la même base légale. Après vérification, il s'agit effectivement d'une moyenne. Monsieur AUTISSIER confirme que le montant paraît élevé mais que celui-ci dépend de l'effectif global d'élèves présents sur la commune.

Madame GRESSIN ajoute que si la commune compte plus d'élèves en classes maternelles que d'élèves en classes élémentaires, le prix de revient moyen est plus élevé.

Sur le rapport présenté par Monsieur CHAUSSERON, le Conseil municipal a approuvé :

- par 25 voix Pour et 4 Abstentions le versement de la somme de 850,38 € à la commune de Vailly/Sauldre

- à l'unanimité des membres présents et représentés le versement de la somme de 201,73 € à la commune de Bourges.

Monsieur AUTISSIER présente le détail des dépenses prises en compte dans le calcul de la participation à verser à la commune de Vailly/Sauldre.

> Contrôle de conformité des installations de collecte intérieure au réseau public d'assainissement par les particuliers lors de vente et modalités d'application des pénalités dans certains cas d'installations eaux usées non conformes

Monsieur TURPIN explique au Conseil municipal la procédure qui sera appliquée dans ce dispositif.

Véolia adressera un premier courrier demandant aux propriétaires, ou une personne le représentant, de prendre rendez-vous pour qu'un contrôle gratuit du réseau des eaux usées soit effectué.

Après le contrôle, 3 cas peuvent se présenter :

- tout est conforme : le propriétaire reçoit un constat de conformité
- l'installation est correctement raccordée mais il manque un évent ou une boîte de raccordement : le propriétaire reçoit un constat de conformité faisant apparaître le petit défaut afin de permettre à un acheteur potentiel de demander la mise aux normes avant l'achat
- l'installation est non conforme (exemple : eaux pluviales raccordées sur le réseau eaux usées), le propriétaire reçoit un courrier lui indiquant qu'il dispose de six mois pour réaliser les travaux. Après les travaux, une nouvelle visite de contrôle est effectuée moyennant le prix de 86,90 € et le propriétaire reçoit son certificat de conformité

Lorsque le propriétaire ne répond pas à la première lettre, Véolia envoie dans le mois suivant un nouveau courrier demandant une réponse sous dix jours et informant le propriétaire qu'à défaut de réponse, il risque le doublement de la taxe d'assainissement.

Autre cas possible : après le premier contrôle non conforme et après le délai de six mois pour mise en conformité, si les travaux ne sont pas effectués, le doublement de la taxe d'assainissement sera appliqué.

Pour information, depuis le mois de septembre, Véolia a adressé 50 courriers pour prise de rendez-vous et 34 visites ont eu lieu à ce jour. Sur ces 34, 9 sont non conformes avec branchement d'eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées et 25 sont acceptables et ne génèrent pas de mauvais fonctionnement pour la station.

Une surcharge de la station en eaux parasites aurait un impact sur l'urbanisation de la Commune. En effet, si la station est en surcharge, la commune se verra dans l'impossibilité de continuer à délivrer des permis de construire.

Monsieur AUTISSIER indique qu'il s'agit d'un sujet sensible.

La commune a reçu un courrier la semaine dernière indiquant qu'à la suite d'un contrôle inopiné à la station d'épuration, il s'avère que l'eau est parfaitement traitée mais que la quantité d'eau arrivant à la station est trop élevée. Il faut savoir que la station est prévue pour 6 000 habitants et non pour 10 000 habitants. A partir du moment où des eaux pluviales arrivent à la station, une partie n'est pas traitée et la commune risque de se trouver en interdiction de construction, menace qu'elle a déjà subie.

Il convient donc de faire des contrôles, et par conséquent de prévoir des solutions coercitives pour les personnes qui ne comprennent pas que derrière leur intérêt personnel il existe un intérêt collectif.

Monsieur AUTISSIER demande à ses collègues de remplir un rôle de conseiller et d'expliquer aux personnes qui ne comprendraient pas la mise en place de ces contrôles, que la capacité de la station d'épuration ne peut supporter un apport d'eaux pluviales.

Sur une question de Madame CHARON-COLIN, Monsieur TURPIN indique que les courriers adressés chez les 50 personnes pour réaliser un contrôle ne sont pas liés forcément à une vente mais le constat fera apparaître les défauts éventuels relevés lors de la visite.

Madame CHARON-COLIN demande qui est le payeur de la taxe d'assainissement. Monsieur TURPIN répond que c'est le locataire qui règle la taxe avec possibilité pour lui de se retourner contre son propriétaire.

Monsieur AUTISSIER précise que jusqu'à aujourd'hui, des ventes ont pu se faire sans que les acheteurs aient su que les eaux pluviales étaient raccordées au réseau d'eaux usées.

Monsieur TURPIN explique que certaines maisons sont parfaitement raccordées mais qu'à l'occasion de la construction d'un garage attenant, les eaux pluviales de celui-ci sont rejetées dans le réseau d'eaux usées.

Dans la mesure où ces situations peuvent provenir d'une méconnaissance technique, Monsieur le Maire indique qu'un dépistage paraît tout à fait nécessaire.

Madame DAUGU indique que les représentants du groupe « Alternative citoyens » sont d'accord sur le principe mais inquiets pour certains locataires qui peuvent rencontrer des problèmes vis-à-vis de leurs propriétaires.

Monsieur AUTISSIER répond que par l'intermédiaire des dossiers d'insalubrité gérés par l'Agence Régionale de Santé, les locataires auront la possibilité de se retourner contre leur propriétaire. En cas de défauts, la mairie pourra indiquer aux locataires les recours possibles.

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'instaurer sur l'ensemble du territoire communal un contrôle systématique de conformité des installations de collecte intérieure au réseau public d'assainissement eaux usées collectif, en cas de vente d'un bien immobilier. Ce contrôle sera réalisé à la charge du vendeur.

- de prévoir un doublement de la taxe assainissement votée par le Conseil municipal :

- o en l'absence de rendez-vous pris pour le diagnostic des installations d'assainissement
- o en cas de refus d'exécution des travaux de mise en conformité des rejets des installations intérieures d'assainissement

> Convention avec l'association « Aubigny on Ice » pour l'implantation d'une patinoire mobile

Sur le rapport présenté par Monsieur PARKITNY, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver la nouvelle convention de partenariat entre la Commune d'Aubigny-sur-Nère et l'Association « Aubigny on Ice » déterminant les conditions de mise en place et de fonctionnement d'une patinoire mobile sur le Mail Guichard pour la période 17 novembre 2014 au 14 février 2015, avec ouverture au public du 29 Novembre 2014 au 31 janvier 2015 inclus.

Monsieur AUTISSIER indique que ce partenariat existe depuis plusieurs années entre la Commune et l'association. L'année dernière, la surface glacée a été remplacée par un équipement avec une surface synthétique et la commune avait versé une aide de 6 000 € qui constituait la moitié

de la location annuelle de cette nouvelle forme de patinoire. Le montant de la subvention sera déterminé en fonction de la décision de l'association de poursuivre la location de l'équipement ou de choisir l'acquisition.

Monsieur le Maire indique que des équipements de ce type, présentés au salon des maires, valent environ 60 000 € avec une assurance de dix ans. Aujourd'hui, 12 000 € à deux représente une acquisition globale sur cinq ans. Une réflexion doit être menée pour effectuer l'achat d'un tel équipement par l'association avec l'aide de la commune, ce qui libérerait la commune de son engagement vis-à-vis de l'association au bout de cinq années. Un débat avec le Président de l'association serait à prévoir sur le sujet pour les années à venir (d'autant que le coût du loyer est de 15 000 €/saison)

Monsieur PARKITNY invite l'ensemble du Conseil municipal à l'ouverture officielle de la patinoire demain soir et ouverture gratuite pour le public à l'occasion de laquelle une association de Bourges fera une démonstration de free-style.

> Convention de mise à disposition d'un terrain au profit de l'association d'Entr'aide du Bassin d'emploi Aubigny-Belleville

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception de Madame DAUGU qui ne participe pas au vote, d'approuver les termes de la convention renouvelant la mise à disposition d'un terrain communal au profit de l'association d'Entr'aide du Bassin d'Emploi Aubigny Belleville.

Monsieur le Maire indique que des fruits et légumes sont cultivés sur ce terrain par l'association. Il s'agit de la régularisation d'un fait existant avec une extension progressive qui se poursuit aujourd'hui pratiquement jusqu'à la Nère. La convention permettra de préciser les contours du terrain pour éviter toute ambiguïté du fait que la commune a prolongé le cheminement piétonnier côté Nord.

Il faut souligner le risque d'inondation de ces terrains mais dans la mesure du possible l'installation de buses pourra limiter les conséquences de ce type de phénomène.

> Transfert de l'emprise du Collège Gérard Philipe au profit du Conseil Général du Cher

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le transfert au profit du Conseil Général du Cher de la parcelle cadastrée section AR n° 219 délimitée en vert sur le plan joint, à l'euro symbolique. Une partie de cette parcelle sera cédée, après transfert, au Syndicat de Pays Sancerre Sologne pour la Vitrine des Métiers.

Les frais liés au transfert seront pris en charge par le Conseil Général du Cher.

Monsieur AUTISSIER indique qu'il s'agit de la régularisation d'une situation qui existe depuis la construction du collège. Cette cession se fera à l'euro symbolique.

> Engagement de principe pour l'opération de construction d'une gendarmerie sur le territoire d'Aubigny

Monsieur le Maire rappelle les faits depuis le début du projet en 2010.

Il s'agit de l'engagement sur le principe d'accepter la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie sur Aubigny. Le sujet n'est pas nouveau puisque ce projet est évoqué depuis de nombreuses années et la commune s'était déjà positionnée à l'achat d'un terrain appartenant à l'Ehpad d'Aubigny situé en périphérie du carrefour Sud en cours de réalisation route de Bourges.

Le projet continue, c'est une volonté d'Etat de prévoir une caserne neuve et unique dans le Cher-Nord mais le sujet provoque quelques difficultés avec les Argentais. Le Maire d'Argent, avec regret, s'incline au principe d'un regroupement mais n'est pas favorable au site choisi qu'il préférerait plus près d'Argent.

Monsieur le Maire indique qu'une solution de rechange peut être recherchée pour satisfaire les souhaits d'Argent. Une étude est actuellement en cours sur la partie Nord d'Aubigny.

Dès lors que le site de l'implantation sera déterminé, il sera possible de s'inscrire complètement dans ce nouveau projet.

Dans cette négociation, tous les acteurs sont d'accord sur le fait que l'effectif de la nouvelle caserne devra être au moins égal au cumul actuel des effectifs de chaque caserne. Cela représente actuellement 16 ou 17 gendarmes.

Pour l'instant, il s'agit d'un simple engagement mais il est nécessaire pour avancer dans le dossier.

Ce projet comporte deux zones sur le terrain lui-même : l'une appelée zone administrative qui pourrait être prise en charge par la communauté de communes Sauldre et Sologne ou la commune d'Aubigny, l'autre appelée zone hébergement prise en charge par une société civile immobilière chargée de construire des logements avec un loyer que l'Etat paiera à cette société.

La Commune est concernée par la partie administrative avec l'hébergement pour les gendarmes adjoints volontaires et la construction d'un pylône indispensable à l'exercice de leurs missions.

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver :

- o le principe de l'implantation d'une nouvelle caserne sur le territoire de la Commune d'Aubigny
- o le principe de construction par la commune d'Aubigny-sur-Nère des éléments suivants:
 - ✓ un bâtiment locaux de service
 - ✓ un bâtiment locaux techniques
 - ✓ trois hébergements destinés aux gendarmes adjoints volontaires
 - ✓ le pylône des télécommunications

selon les dispositions du décret n° 93-10 du 4 janvier 1993 et la circulaire d'application du Premier Ministre en date du 28 janvier 1993 relative aux conditions de prise à bail par l'Etat des locaux destinés aux unités de gendarmerie départementale, édifiés par les collectivités territoriales

- d'émettre le vœu qu'en cas de regroupement de casernes de gendarmerie sur Aubigny, l'effectif de gendarmes soit, a minima, celui actuellement en place sur les territoires concernés par le regroupement.

- d'autoriser Monsieur le Maire à mener les négociations nécessaires pour la réalisation de ce projet.

> Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Cher

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, la passation d'une convention avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Cher pour le service de médecine préventive.

Sur une question de Monsieur PARKITNY, Madame RENIER indique que les dossiers du personnel détenus par l'organisme actuel chargé des visites médicales doivent être transférés au nouvel organisme.

Monsieur DECROIX indique que le tarif de 76 € par visite paraît très élevé.

Madame RENIER répond que ce tarif est bien moins élevé que celui pratiqué dans les entreprises privées.

Monsieur AUTISSIER précise que ce prix comprend les frais d'infrastructures et non seulement l'acte médical. Ce problème est le même pour les maisons médicales.

Madame RENIER indique que si les médecins ne fuyaient pas le milieu rural, les maisons médicales ne seraient pas nécessaires.

> Vente d'un terrain situé au lotissement La Sologne

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, la vente d'un terrain situé au lotissement La Sologne,

moyennant un prix de 20 000 €. Ce prix tient compte du fait que le terrain est accessible par un chemin d'environ 40 m, ce qui entraîne des frais supplémentaires.

Monsieur MELLOT demande s'il s'agit de l'ancien terrain de jeux qui existait à la Sologne et si les personnes qui viennent d'acheter étaient locataires auparavant, s'ils ont l'intention de construire sur cette parcelle et quelle est la position des riverains sur cette vente.

Monsieur TURPIN répond que le terrain de l'ancienne aire de jeux a déjà été vendu et qu'une maison se construit dessus actuellement. Il s'agit d'une parcelle située entre la rue des Sittelles et la rue des Verdiers qui a été morcelée et les autres parties ont été vendues, cette parcelle est la dernière restant à vendre.

> **Comptable public : indemnité de conseil**

Sur le rapport présenté par Monsieur ROUARD, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, l'octroi de l'indemnité de conseil à taux plein au profit de Madame BORDERAS, Receveur municipal.

Monsieur AUTISSIER rappelle que ce sujet a fait l'objet d'une discussion au sein de la Communauté de Communes. Il précise qu'il s'agit d'une obligation.

Sur une question de Madame DAUGU, Monsieur ROUARD précise que le comptable public est responsable sur ces fonds propres et qu'il verse une caution. Chaque collectivité territoriale verse une indemnité à ce titre.

Madame RENIER précise qu'auparavant le receveur municipal participait au conseil municipal.

Monsieur ROUARD ajoute que les Trésoriers payeurs généraux, au niveau du département, obtiennent un pourcentage sur le montant des fonds qu'ils manipulent.

INFORMATIONS DIVERSES

1 - Prolongation de l'autorisation préfectorale délivrée à la société ENERGY DECHET concernant le **plan d'épandage** du compost produit par l'usine implantée route des Quatre Vents à Bourges

2 - Calendrier des manifestations et réunions :

Vendredi 28 Novembre 2014 à 19 H 00	Mail Guichard	Ouverture de la patinoire
Samedi 29 Novembre 2014 après-midi	Salle des fêtes	Opération « Vide ta chambre » organisée par l'association des parents d'élèves de l'école maternelle du Printemps
Samedi 29 Novembre 2014 à 18 H 00	Salle 1 ^{er} étage (ancienne salle du Conseil municipal)	Rassemblement dans la cour Manifestation suivie d'une réception à l'occasion de la Sainte-Barbe
Dimanche 30 Novembre 2014	Salle des fêtes	Loto organisé par l'ESA Tennis
Dimanche 30 Novembre 2014	Parc des Sports	Cyclo cross organisé par l'ASLC Mécachrome
Lundi 1^{er} Décembre 2014 à 18 H 00	Salle des fêtes	Remise des récompenses du Concours communal des Maisons fleuries 2014
Vendredi 5 Décembre 2014 à 18 H 15	Rassemblement cour du château	Commémoration d'Hommage aux « Morts pour la France » de la Guerre d'Algérie et des Combats du Maroc et de la Tunisie 18 H 30 Départ vers le Monument aux Morts : Dépôt de gerbe, lecture du message, remise de médailles, Retour Salle Bill Millin pour vin d'honneur
Vendredi 5 Décembre 2014 A 14 H 00		Portes ouvertes Anaïs
Vendredi 5 et Samedi 6 Décembre 2014	Téléthon	Programme déposé sur la table
Dimanche 7 Décembre 2014	Salle Bill Millin	Réception à l'occasion de la Saint-Eloi

à 12 H 15		
Dimanche 7 Décembre 2014	Salle des fêtes	Loto organisé par le CRJS
Vendredi 12 Décembre 2014	Eglise St Martin	Concert de Noël organisé par l'Ecole de Musique
Dimanche 14 Décembre 2014 à 14 H 30	Salle des fêtes	Spectacle de Noël offert aux séniors par le Centre Communal d'Action Sociale
Mercredi 17 Décembre 2014	Salle des fêtes	Arbre de Noël des Restos du Cœur
Samedi 20 et Dimanche 21 Décembre 2014	Centre ville	Marché de Noël. Monsieur le Maire félicite Monsieur de POMYERS pour son engagement dans la reprise de ce marché qui a très bien fonctionné l'année dernière. Plus de 50 exposants sont d'ores et déjà inscrits.

> Calendrier des réunions :

Mercredi 3 Décembre 2014 à 16 H 30	Salle des Commissions	3° Commission - Jeunesse
Lundi 8 Décembre 2014 à 20 H 00	Salle des Commissions	8° Commission – Finances
Jeuudi 18 Décembre 2014 A 20 H 30	Salle Louise de Keroualle	Conseil municipal

3 - Salon des Maires

Monsieur AUTISSIER souligne les conférences intéressantes qui ont été présentées et notamment celles en rapport avec la préservation de la planète avec les efforts à mener sur l'énergie. Il précise que si la température globale augmente de 2 degrés dans les années qui viennent, tout espoir de faire machine arrière est perdue en matière de climatologie. Aux Etats-Unis, il y a dix ans, les assurances ont remboursé 4 milliards de dollars suite à des accidents climatologiques ; en 2012, 41 milliards ont été versés. C'est le même ratio en France depuis plusieurs années, ce qui prouve qu'il faut absolument réaliser des économies d'énergie. On ne peut être insensible à ces problèmes.

Monsieur le Maire indique qu'au niveau local, l'une des mesures dans ce sens a été la restructuration des locaux qui est aujourd'hui pratiquement terminée sans problème particulier. Il faut aller plus loin en économie d'énergie et cet hiver, des essais de coupure de courant seront effectués. 50 % de la consommation énergétique est liée à l'électricité, notamment à l'éclairage public, ce qui représente une mine d'économies. L'installation de leds permettrait d'obtenir des économies d'énergie tout en permettant la prolongation d'un éclairage minimum mais des coupures partielles seront peut-être nécessaires.

Le problème des déchets doit également être traité avec sérieux. Les déchets doivent être désormais considérés comme une ressource. Le but est d'atteindre comme dans certains villages un bilan déchets positif et non négatif. Au niveau de la Communauté de Communes, il faudrait être des agents vecteurs pour porter ce principe de récupération de tous les déchets et de la transformation qui en découle, en particulier en matière de déchets verts. Il ne devrait plus y avoir de pertes en déchets verts ni d'enfouissement.

Madame RENIER indique que pour les accidents climatiques, il s'agit surtout des gaz à effet de serre et pas seulement de la consommation électrique. Il s'agit aussi du carburant et pas uniquement des économies de chauffage.

Monsieur AUTISSIER répond qu'il s'agit d'économies de collectivité. Il convient d'enclencher un processus rapidement.

Monsieur GRESSET indique qu'au niveau de la Communauté de Communes, il y a eu une baisse de 700 tonnes de déchets. Au niveau du compostage, dans chaque foyer la totalité du volume des ordures ménagères pourrait être divisée par deux si le compost était utilisé. Il ajoute que, contrairement à l'enfouissement, l'incinération permet de valoriser les déchets à 80 % car la vapeur qui est dégagée du système permet de fabriquer de l'électricité et les 20 % restants pourraient être utilisés pour le séchage du bois d'une usine qui serait implantée à côté de l'usine d'incinération.

Madame DAUGU ajoute que de gros progrès restent à faire en matière du recyclage. Dans certains pays européens, les pots de yaourts sont récupérés. Les emballages en polystyrène ne sont pas recyclés. Pour ce qui concerne la consommation du carburant, le fait de faire ses courses localement permet également de moins polluer.

4 - Dotation globale de fonctionnement et dotation d'équipement

Monsieur AUTISSIER indique que les deux ou trois années qui viennent seront très difficiles pour toutes les collectivités. Certaines communes sont en rupture de paiement. L'effet « ciseaux » qui consiste à enregistrer des dépenses supérieures aux recettes touche déjà des collectivités même si ce n'est pas encore le cas pour Aubigny. Ces dispositions auront pour répercussion une baisse d'environ 30 % de commande auprès des entreprises, notamment celles du bâtiment.

Dans les communes, les seules postes sur lesquels il est possible de faire des économies sont la masse salariale, la réduction des frais de fonctionnement et enfin les investissements.

La Commune devra prendre des mesures en la matière afin d'assurer le maintien de fonctionnement au niveau où il est aujourd'hui.

5 - Monsieur PARKITNY indique que la 7^e Commission du 3 décembre programmée à 18 h 00 est déplacée à 18 h 30.

6 - Monsieur PARKITNY annonce le programme du **Téléthon** et notamment une soirée Cabaret, un repas et une pièce de théâtre avec une troupe qui vient bénévolement de Ste Solange. L'école des Grands Jardins fait une chaîne de trombones entre l'école et l'Office de Tourisme, le trombone étant vendu à partir de 0,10 €.

L'année dernière la commune d'Aubigny était la première du département, il serait bien de se maintenir à ce niveau cette année.

Monsieur PARKITNY lance un appel à ses collègues pour tenir les stands du Téléthon.

7 - Madame GRESSIN indique que le **centre de loisirs** a enregistré 43 inscriptions durant les vacances.

8 - Madame RENIER indique que lors de la **soirée de la qualification** organisée par la Chambre des Métiers pour mettre en valeur les apprentis, la pâtisserie Baron a été primée pour Manon Cordier dont la sœur a également été primée après avoir été apprentie notamment au Bien-Aller.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 H 30.